

MARLY

# Handicap : Job'Ulis guide les jeunes vers l'emploi



Jarod, Emma, Dylan et Noan sont quatre jeunes mosellans accompagnés pour s'insérer professionnellement. Photo RL/Ronan BARDET

**La veille de l'anniversaire de la Loi « Handicap », quatre Mosellans sont venus témoigner, au lycée professionnel André-Citroën, de l'accompagnement de Job'Ulis. Un dispositif qui facilite leur insertion sur le marché du travail.**

Elle instaure notamment le principe du droit à l'accès à la scolarité de tout enfant handicapé dans un établissement. La loi « Handicap » du 11 février 2005 fête ses 18 ans. Une date choisie par Richard Smith, nouveau secrétaire général de la préfecture de la Moselle, pour se rendre, la veille, au lycée professionnel André-Citroën, à Marly. Dans cet établissement, étudient notamment des élèves en situation de handicap en classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Des jeunes qui devront un jour s'insérer sur le marché du travail. Comme Jarod, Dylan, Noan et Emma. Ces quatre Mosellans, accompagnés par les chargés de mission de Job'Ulis, sont venus partager leur expérience.

**85 jeunes encadrés depuis quatre ans**

L'initiative mosellane est « unique » en France. Job'Ulis a été créée en 2018, après ce constat : « 90 % des jeunes diplômés qui sortaient de classe Ulis ne trouvaient pas d'emploi », indique Benoît Aubert, directeur général de Pyramide Est. Une association qui a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement cible des jeunes 17 à 25 ans sortant des Ulis de lycée professionnel. Dans ce cadre, ils suivent vingt heures de modules pour travailler sur leurs compétences et définir ce qui est « réaliste et réalisable », explique Cécile Morhain, une des chargés de mission.

Depuis quatre ans, 85 jeunes de Moselle en ont bénéficié, 77 % d'entre eux ont pu trouver un emploi ou une formation.

**Travailler la confiance en soi**

Les quatre Mosellans, présents vendredi 10 février, sont en tout cas convaincus de l'efficacité de ce coaching.

« Ils ne nous abandonnent pas, té-

# 85

**Depuis quatre ans, 85 jeunes de Moselle ont bénéficié de l'accompagnement de Job'Ulis et 77 % d'entre eux ont pu trouver un emploi ou une formation.**

moigne Emma, 21 ans. Ça m'a apporté de la confiance en moi et la détermination pour trouver un emploi. Avec « son référent de parcours », elle a « travaillé sur le CV et les lettres de motivations ». Alors qu'elle souhaitait être serveuse, elle a effectué des stages qui ne se sont pas avérés concluants. Elle a finalement trouvé un emploi d'agent d'encadrement auprès d'enfants.

« C'est impeccable », s'exprime spontanément Noan. À 20 ans, il est actuellement en CAP réparation des carrosseries et souhaite continuer sur un bac pro. « Mon employeur est fier de moi. »

Ronan BARDET

PUBLI-INFO

**chambre  
des notaires  
de la moselle**

**Notaires  
de France**

**Cession/rachat  
d'un fonds commerce :  
« De nombreux points  
de vigilance »**



Maître Mike Banka, notaire à Woippy.

**Maître Mike Banka, de quoi se compose un fonds de commerce ?**

« Il comprend à la fois des éléments corporels (mobiliers, matériel, marchandises...) mais aussi des éléments incorporels (enseigne, nom commercial, droit au bail, clientèle...). Dans tous les cas, autant pour le cédant que le cessionnaire, les formalités sont multiples. Si la vente peut se faire par l'intermédiaire d'un avocat ou un expert-comptable, il est recommandé de passer par un notaire, habitué de ce type d'acte, qui pourra apporter, aux deux parties, les conseils et les informations nécessaires à la transaction dans les meilleures conditions. Car il existe de nombreux points de vigilance. »

**Quelles sont les obligations du cédant ?**

« Il doit déjà informer ses salariés, car selon la loi, ces derniers peuvent lui proposer une offre de rachat du fonds. Rappelons qu'il lui est interdit de licencier ses salariés en vue de la cession. D'autre part, il doit informer son bailleur qui peut lui aussi bénéficier d'un droit prioritaire. Autre obligation du cédant : délivrer à l'acquéreur les chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des trois dernières années. Puis l'informer de tous les contrats de fournitures et de franchises en cours. »

**Et quelles sont les formalités obligatoires ?**

« L'acte de vente signé, il doit être enregistré auprès du centre des impôts compétent et publié dans un journal d'annonces légales. Ensuite, le cessionnaire déclarera sa mise en activité. Deux points parfois méconnus sont à souligner. Le cédant ne percevra pas l'argent de la cession immédiatement, mais dans un délai de cinq mois et demi maximum. De même, si un nouveau bail n'est pas signé, il restera solidaire du paiement du loyer du cessionnaire pendant la période triennale en cours. D'où l'intérêt de choisir le bon repreneur. »

**Chambre des Notaires de Moselle**  
1, rue de la Pierre Hardie 57000 Metz  
chambre-moselle.notaires.fr  
chambre.57@notaires.fr

PELTRE

# Travaux en cours : la piste cyclable le long de la RD 155 C est fermée pour deux mois

La piste cyclable qui longe le ruisseau Saint-Pierre, en bordure de la RD 155 C, est interdite depuis le 9 février. Pour le compte de l'Eurométropole, l'entreprise Lingenheld débute la seconde partie des travaux pour reconstruire l'ouvrage passant au-dessus du ruisseau. La procédure consiste à le détourner de son lit vers le canal de déchargement, ce qui nécessite de creuser une large tranchée coupant la piste cyclable.

Une fois le ruisseau asséché, un nouvel ouvrage pourra être installé par-dessus. Ce dernier terminé, le ruisseau retrouvera son lit d'origine et le canal de déchargement sera aménagé pour absorber les débordements éventuels du cours



Les travaux d'assèchement du ruisseau débutent par la mise en place d'une tranchée vers le canal de décharge, afin de détourner l'eau de son lit.

d'eau en cas d'importantes précipitations. La chaussée et la piste cyclable pourront dès lors être remises en état, avant de permet-

tre le retour de la circulation.

La durée des travaux est prévue sur deux mois, hors conditions climatiques défavorables.